

AFFICHÉE LE :
29/09/2020

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020 –
COMPTE-RENDU**

* * * * *

Convocations du Conseil Municipal, en date du 17 septembre 2020, pour le **mardi 22 septembre 2020, à 19 heures 30**, en session ordinaire, à la mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 27 août 2020
- Ecole – achat de mobilier pour la nouvelle classe
- Ecole – équipement informatique de la nouvelle classe
- Ecole – travaux d'aménagement des locaux
- Personnel communal - ATSEM – augmentation de la durée hebdomadaire de travail

L'an Deux Mille Vingt, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean Yves COLLEAUX**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 septembre 2020**

PRESENTS : M. Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, M. Jean-Marie MEILLERAY, Mme Agnès ELINE, M. Christian COUPARD, M. Patrick ROUTURIER, M. Bertrand CHAUVET, Mme Véronique DROUET, Mme Anne-Sophie MOREL, M. Julien COLIN, Mme Marie DONAGHY, Mme Maryvonne GAUVIN, M. Philippe GERARD, M. Gilles COUANAULT

ABSENT EXCUSE : Mme Sonia BASSIN (pouvoir à Jean Yves COLLEAUX)

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire invoque la reprise de l'épidémie de Covid-19 et les nécessités de respecter les mesures barrières pour proposer le huis clos.

M. COUANAULT demande pourquoi la réunion ne se tient pas à la salle polyvalente. Monsieur le Maire répond que l'acoustique ne permet pas de bien entendre les interventions de chacun et que depuis le 31 août, il convient de revenir au droit commun applicable, selon lequel : « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance du jour à huis clos.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 AOUT 2020

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la réunion du 27 août 2020 à l'approbation du Conseil Municipal.

M. COUANAULT fait remarquer qu'il n'est pas possible que les délibérations concernant les délégations de Redon Agglomération - délibérations n°2020-071 à 2020-078 - aient été votées à l'unanimité et il affirme qu'elles n'ont pas été votées. Il précise que seule la première délibération concernant Redon Agglomération a fait l'objet d'un vote. Monsieur le Maire ne valide pas ces affirmations. M. MEILLERAY exprime un doute quant au vote des dernières délibérations.

Monsieur le Maire propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour et informe sur l'ouverture de la cinquième classe à l'école publique Léo Ferré. L'ouverture a été décidée et transmise par l'inspection d'académie le 4 septembre 2020. Le déménagement/aménagement a été réalisé dans la semaine suivante. L'installation était effective le 11 septembre 2020 avec des moyens mobiliers, informatiques et humains insuffisants. C'est pourquoi un conseil municipal a été convoqué à la date d'aujourd'hui afin de doter l'école des moyens suffisants.

N° 2020-079

ECOLE - ACHAT DE MOBILIER POUR LA NOUVELLE CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des besoins matériels de l'école publique Léo Ferré pour équiper

la nouvelle classe. Il précise que du matériel en stock a été remobilisé (tables, chaises, bancs) mais qu'il convient d'équiper la deuxième classe de maternelle, notamment en rangements (2 meubles avec bacs de rangement) et équipements divers (chariot sèche dessin, piste graphique, miroir, horloge, massicot, casques audio).

Le montant total de l'investissement est de 1912,77€ HT (2295,32€ TTC).

M. COUANAULT signale qu'il aurait fallu envoyer un message à la commission pour l'informer de l'ouverture de la nouvelle classe, plutôt que d'apprendre ça dans le bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'investissement pour l'équipement de la cinquième classe pour un montant de 1912,77€ HT (2295,32€ TTC),
- donne tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2020-080

ECOLE - EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA NOUVELLE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que les classes de l'école publique Léo Ferré sont équipées numériquement depuis 2018. L'ouverture de la nouvelle classe et le déménagement de la classe des CM1-CM2 à l'étage du bâtiment le plus récent nécessite la mise en place de la classe numérique avec l'équipement informatique nécessaire (tableau interactif, vidéoprojecteur, ordinateur portable pour l'enseignante).

La société TBI propose un équipement complet de la classe pour un montant total de 3085,09 € HT (3702,11€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'investissement pour la classe numérique pour un montant total de 3085,09 € HT (3702,11€ TTC),
- donne tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2020-081

ECOLE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux d'aménagement nécessaires au niveau de la garderie et de la classe des maternelles qui lui est attenante dans le bâtiment le plus ancien de l'école publique. Depuis plusieurs années, les enseignantes et le personnel communal demande l'organisation de la salle de garderie pour ranger le matériel de motricité et séparer les jeux du périscolaire des autres jeux. Egalement, l'accessibilité entre les 2 salles, sous l'escalier, est dangereuse pour les adultes. Et les rampes d'escalier à l'extérieur (pour accéder à l'étage du bâtiment le plus neuf) sont dangereuses pour les enfants (instabilité, balustre endommagée).

La société Bodiguel-Gauvin propose de réaliser l'ensemble des travaux et aménagements pendant les vacances de la Toussaint : renfort et réparation des rampes et balustres ; création d'une ouverture entre la classe et la garderie avec bloc-porte sécurisé ; réalisation de 2 grands placards muraux sur-mesure dans la salle de garderie et d'un grand placard mural sur-mesure dans la classe de maternelle, pour un montant total de 5164,57 € HT (6197,48€ TTC).

M. COUANAULT demande pourquoi il n'y a pas deux devis. M. MEILLERAY répond que cette question a été abordée en commission « bâtiment, urbanisme, voirie, environnement » mais que compte tenu de l'urgence, et des prix pratiqués par ailleurs pour ce type de prestation, l'offre est bon marché. M. MEILLERAY précise que deux oculi (vitres) ont été ajoutés sur le bloc-porte pour sécuriser l'ouverture de la porte entre la classe de maternelle et la garderie ; et la proposition de coffre en bois sous l'escalier n'a pas été retenue.

M. COUANAULT affirme qu'il faut 2 devis au-dessus de 3000 ou 4000 euros. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas connaissance de cette règle. M. MEILLERAY ajoute que le seuil est passé à 40 000€ en janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'investissement pour les travaux et aménagements de l'école publique Léo Ferré pour un montant total de 5164,57 € HT (6197,48€ TTC),
- donne tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision.

N° 2020-082

PERSONNEL COMMUNAL - ATSEM - AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'un renfort en Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) pour assister l'enseignante de la nouvelle classe de maternelle.

Il propose un renfort sur les horaires suivants : 8h45-12h et 13h-14h30 (2 jours par semaine) et 8h45-12h et 13h-16h30 (2 jours par semaine) portant la quotité annuelle de 678 heures à 828 heures, soit une augmentation de 150 heures. Cela représente environ 1 heure de plus par jour d'école sur l'année scolaire. Le temps hebdomadaire de travail pour la fonction d'ATSEM passe de 14,77/35 à 18,02/35.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 14,77/35 à 18,02/35 pour la fonction d'ATSEM,
- donne tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'Assemblée Générale de l'Espérance qui se tiendra à la salle des Menhirs, le 2 octobre prochain, dans la limite de 40 personnes, et à laquelle tous les élus sont conviés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réévaluation du Label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ». Il précise qu'avec ses deux premiers adjoints, il a passé la journée avec des membres du comité technique du label sur le terrain. Mme LE ROUX précise que le bourg ne sera plus le seul à être labellisé, puisqu'il y aura également les villages. Mme LE ROUX et M. MEILLERAY détaillent les aides et subventions possibles qui peuvent atteindre 45 K€ (qu'il s'agisse de travaux privés ou publics) et annoncent un effort dans la communication avec la remise systématique du formulaire lors des demandes d'urbanisme (DP et CU).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un prochain rendez-vous avec les autorités de gendarmerie de Redon concernant les véhicules qui font tampon sur la voie publique à la Chenac, la Gare, Port de Roche et dont certains n'ont plus de plaque d'immatriculation ou des plaques changeantes, comme le fait remarquer M. COUANAULT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des réunions des commissions municipales passées et à venir. M. MEILLERAY précise que la commission « bâtiment, urbanisme, voirie, environnement » s'est réunie le 17 septembre 2020. Il informe que le CPIE de Saint-Just n'a pas terminé et doit revenir courant octobre sur différents secteurs (la Louzais, la Mouchais...). L'appel d'offres pour le PATA va être lancé rapidement. Le bâtiment de la médiathèque ne convient pas pour le projet de la MAM à cause de la proximité de la voie ferrée. Le recrutement d'un agent des services techniques va être lancé rapidement avec un profil qui présente un attrait pour le numérique. Une piste de réflexion a été amorcée concernant l'avenir des gîtes pour en rénover un ou deux par an ; un rendez-vous avec Espacil est en cours de calage. Concernant le cimetière, le caveau n'est pas obligatoire dans la partie ancienne du cimetière quand la tombe est déjà en pleine terre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prochaine réunion de la commission « communication, vie associative » qui se tiendra la semaine prochaine.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des candidatures aux commissions extra-municipales qui sont au nombre d'une dizaine pour chaque commission. Mme LE ROUX précise qu'il y a 7 candidats pour la Commission Petite enfance, affaires scolaires et périscolaires, 11 pour la Commission Aménagement cœur de village et mobilités et 8 pour la Commission Environnement. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les langonnais.

M. CHAUVET demande si Michelle DANDE, en arrêt de travail, va être remplacée à la cantine et à la garderie. Monsieur le Maire répond que cela est en cours d'organisation.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 26 novembre 2020 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Fait en mairie, le 29 septembre 2020
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

